



FICHE D'INSCRIPTION

WING CHUN KUNG FU

Adulte / Enfant / Ados

Photo
obligatoire

Nom : Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

(*) Un numéro de téléphone obligatoire pour les mineurs

Adresse email :

OUI, j'autorise l'envoi de courriers électroniques à mon adresse

PIECES A FOURNIR (au moment de l'inscription)

- la présente fiche d'inscription signée recto verso précédée de la mention « lu et approuvé »
- 1 photo d'identité (uniquement pour les nouveaux inscrits)
- le règlement intégral de la cotisation (chèques à l'ordre de Association Yimwingchun)
- 1 certificat médical **pour les mineurs**

Période d'inscription :

Paiements : Chèques Espèces Intégral Echelonné

1^{er} versement date :

2^{ème} versement date :

3^{ème} versement date :

4^{ème} versement date :

5^{ème} versement date :

Remarques :

.....
.....
.....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription qui figurent au dos

Date d'inscription :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

(Pour les mineurs signature d'un des deux parents)

Conditions générales d'inscription et règlement intérieur

Association Yim Wing Chun

Art.1 : Les cours

Le Kung Fu Wing Chun est une discipline martiale traditionnelle, pratiquée comme un art, les cours sont accessibles à tous, sans condition physique particulière : enfants (à partir de 6 ans), adolescents (à partir de 13 ans), adultes (pas de limite d'âge). Tous les cours sont mixtes et accessibles à des pratiquants de tous niveaux. L'enseignement du Wing Chun en France est soumis à une réglementation très stricte. Il est formellement interdit à toutes personnes d'enseigner le Wing Chun Kung Fu sans l'obtention des diplômes et autorisations Ministérielle correspondantes : Monitorat, Brevet professionnel, Carte professionnelle du ministère de la jeunesse et des sports.

Art.2 : La présente fiche d'inscription à un caractère ferme et définitif.

Le versement effectué à expressément le caractère d'un acompte. Les inscriptions sont non remboursable. En cas de maladie ou d'accident survenu en dehors des cours, un report d'inscription peut être accepté pour une période de 12 mois maximum. Un certificat médical devra être fourni justifiant l'incapacité à pratiquer durant cette période.

Art.3 : Inscriptions

Les inscriptions ne sont acceptées que par écrit par la rédaction de la présente fiche d'inscription. A la fiche d'inscription doit être joint le moyen de paiement : chèque ou espèce. Le montant de la cotisation est trimestriel, semestriel ou annuel, son règlement intégral s'effectue dès l'inscription.

L'association ne propose pas de cotisation mensuelle en raison d'une trop grande difficulté de gestion.

L'autorisation à pratiquer n'est accordée qu'après remise d'un dossier complet et règlement de la cotisation.

Un échelonnement du paiement est toujours possible en cas de difficulté.

Nous nous réservons le droit d'annuler une inscription au cas où les conditions prévues ou le règlement intérieur ne seraient pas respectées par le demandeur.

Art.4 : Nos prix

Nos prix s'entendent TTC. Les prix et remises de nos tarifs étant toujours calculés en fonction des besoins annuels de l'association nous nous réservons la possibilité de les modifier.

Art. 5 : Offres spéciales

Elles sont toujours sans engagement et durant une période limitée (offre découverte, initiation, etc).

Art.6 : Présentation de l'association et extrait du règlement intérieur

Nous concentrons tous nos efforts sur la qualité de l'enseignement, le respect des règles de pratique et la sécurité de chacun. C'est pourquoi nous tenons à vous faire part ici de quelques points importants du règlement intérieur de l'association.

Pour les mineurs, l'association se dégage de toute responsabilité dans les 3 cas suivants :

- en dehors des heures de cours,
- si l'enfant ou l'adolescent ne s'est pas présenté au cours,
- en cas de cours annulé.

Un enseignant absent se fait systématiquement remplacer par un enseignant ou assistant agréé par le responsable de l'association YIMWINGCHUN pour que le cours ait bien lieu. Même si cela est très rare, un cours peut être annulé à cause d'un problème de dernière minute. C'est la raison pour laquelle les parents, ou le tuteur légal, doivent s'assurer de la présence de l'enseignant à chaque cours. Il est formellement interdit de déposer un enfant sur le trottoir ou dans le hall d'entrée sans s'assurer de la présence de l'enseignant sur le lieu d'entraînement.

Pour éviter toute dérive, les enseignants, soucieux notamment des qualités morales des membres de l'association, statuent sur toute admission sans avoir à justifier leur décision, quelle qu'elle soit. De plus, ils peuvent prononcer l'exclusion définitive et immédiate de tout membre qui compromettrait la pratique ou qui aurait eu une attitude ou des propos déplacés ou dangereux. Le pratiquant s'engage à respecter le règlement intérieur de l'association YIMWINGCHUN, notamment les règles d'hygiène et de sécurité, la ponctualité aux cours, le code de conduite du pratiquant, dans l'association ou durant les cours.

Art. 7 : Autorisation et droit à l'image

A l'occasion des cours et stages, les pratiquants sont parfois filmés ou photographiés, dans le but de faire connaître leur école et leur discipline.

Ces prises de vue individuelle ou en groupe, si elles sont de bonne qualité, peuvent être sélectionnées et servir de support pour faire connaître notre art martial. La sélection se fait toujours dans le respect du pratiquant. Elles peuvent être amenées à illustrer des sites Internet, affiches, prospectus, films et vidéos éducative, afin de montrer les différents aspects de notre pratique et la variété des publics auxquels elle s'adresse. Par ailleurs l'association YIMWINGCHUN s'engage à ne jamais utiliser ses images autrement que pour la promotion de son art.

Art.8 : Juridiction compétente et réserve de responsabilité

De convention expresse, notre association fait élection de domicile à son siège social. Toute contestation relative à l'exécution ou l'interprétation de nos conditions générales d'inscription sont de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Toulouse, quelle que soit les conditions du contrat et le mode de paiement, même en cas de pluralité de défendeurs. Notre responsabilité se limite à la fourniture de services et ne peut être engagée au-delà des dispositions légales. Aucune responsabilité ne peut être prise pour des dommages consécutifs. En rapport au travail des services fournis, elles sont données selon notre savoir. Elles sont toutefois sous toutes réserves. Exemplaires de présentation sous réserves. Erreurs d'impression, modifications des prix et erreurs restent sous réserves.

Les enseignants, les assistants et les membres du bureau restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaitent une agréable année de pratique.